



AIDES COMMUNALES - MAIRIE D'ANTILLY

Adhésion associative - Année 2024

Une participation financière est attribuée aux élèves, collégiens, lycéens et étudiants de moins de 24 ans résidant à Antilly depuis plus d'un an pour toute adhésion à une association sportive ou culturelle. La participation est limitée à une demande annuelle par personne et pour une seule activité. Les personnes ou familles éligibles doivent remplir le formulaire ci-dessous et fournir les justificatifs demandés entre le 01/09/2024 et le 31/10/2024. Tout dossier incomplet ou déposé hors-délai ne pourra être pris en compte.

Montant de l'aide : 100 € (maximum)

Coordonnées du demandeur :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE (PORTABLE) :

Personne(s) concernée(s) par la demande :

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

Justificatifs à fournir :

- * Pour les nouveaux arrivants : 1 justificatif de domicile de plus d'un an et 1 copie du livret de famille
- * 1 Relevé d'Identité Bancaire aux coordonnées du demandeur
- * 1 attestation d'adhésion au titre de l'année 2024 pour chaque personne concernée par la demande (*avec mention du nom, prénom et montant de la cotisation*)

Fait à, le.....

Signature :